

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables:
OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Quatorzième session ordinaire
26- 30 janvier 2009
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

EX.CL/491 (XIV)

**RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES
EN CHARGE DES QUESTIONS DE GENRE ET DE LA FEMME
18 – 19 DECEMBRE 2008, MASERU (LESOTHO)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables:
OAU, ADDIS ABABA

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES EN
CHARGE DES QUESTIONS DU GENRE ET DE LA FEMME**

18 – 19 DECEMBRE 2008

MESERU – LESOTHO

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

RESUME DU RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

La Conférence extraordinaire des ministres chargés des questions de Genre et de la femme de l'Union africaine a eu lieu les 18 et 19 décembre 2008 à Maseru, Lesotho. Elle a été précédée de la Réunion des Experts du 15 au 17 décembre 2008, qui a eu lieu également à Maseru. L'objectif premier de la Conférence était d'adopter la politique genre de l'UA, conformément à la Décision adoptée par la réunion conjointe UA/CEA des ministres chargés des questions de Genre et de la femme, en août 2008.

Ont participé à la réunion les représentants de 26 Etats membres de l'UA, à savoir l'Algérie, le Botswana, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Tchad, la République démocratique du Congo, l'Ethiopie, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, le Malawi, le Mali, Maurice, la Namibie, le Niger, le Nigeria, la République arabe sahraouie démocratique, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie et le Zimbabwe. Des représentants de la CEA et du FNUAP ont également participé à la réunion :

Le discours d'ouverture a été prononcé par S.E. le Premier Ministre du Royaume du Lesotho, M. Pakalitha Mosisili. Ensuite Mme Litha Musyimi-Ogana a prononcé un discours au nom du Président de la Commission de l'Union africaine. Son discours a été suivi de l'allocution de S. E. M. Sajo Jallow, Ambassadeur de la République de Gambie et Représentant permanent auprès de la Mission de l'Union africaine, au nom de S.E. Mme Isatou Njie-Saidy, Vice-présidente de la République de Gambie et Secrétaire d'Etat à la condition féminine de la République de Gambie.

Le Bureau a été élu comme suit :

- Président : Royaume du Lesotho
- 1^{er} Vice-président : Algérie ;
- 2^{ème} Vice-président : Tanzanie ;
- 3^{ème} Vice-président : Tchad ;
- Rapporteur : Gambie ;
- Vice-Rapporteur : Togo.

L'Ordre du jour et le Programme de travail ont été adoptés sans amendements.

La réunion a été essentiellement consacrée à l'examen et à l'amendement du projet de Politique genre de l'Union africaine. Le projet de politique a ensuite été adopté avec amendements.

Le Plan d'action de la Politique genre a été présenté pour information. Le Directeur a informé les Ministres qu'en raison des difficultés rencontrées dans la

traduction du document dans les quatre langues de l'Union africaine, le Plan d'action ne pourra pas être distribué aux ministres pour examen.

S'agissant de la Décennie des femmes africaines 2010-2020 proposée, les Etats membres ont indiqué que l'idée de célébrer la Décennie des femmes africaines a été bien accueillie avec des suggestions selon lesquelles elle devrait être axée sur les communautés locales et qu'il faudrait adopter une approche de la base au sommet qui tienne compte des besoins des femmes des zones rurales et s'assurer qu'elles sont informées de cette initiative et qu'elles en profitent. Les objectifs de la Décennie devraient par la suite être clairement définis et organisés en un plan d'action. En conséquence, les ministres ont décidé que la proposition de proclamation d'une Décennie de la femme africaine devrait être enrichie davantage par la Commission, en consultation avec les Experts des Etats membres, et présentée aux ministres en charge des questions de genre et de la Femme pour soumission par la suite à la Conférence en Juin/Juillet 2009.

En ce qui concerne le Rapport sur la mise en œuvre de la Décision sur la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour les femmes africaines, qui a été présenté pour information, la réunion a exprimé sa préoccupation quant au retard accusé par la Banque africaine de Développement dans la conduite de l'Etude de faisabilité demandée par la Commission. Les ministres ont par conséquent pris note du rapport et recommandé que la Commission fasse rapport de ce retard au Conseil exécutif en Janvier/Février 2009, en soulignant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Décision Ex.CL/Dec.425 (VIII).

Le Projet de Déclaration de Maseru a été présenté aux ministres qui l'on adopté tel qu'amendé.

Lors de la cérémonie de clôture, une motion de remerciement a été lue par S. E. Mme Nouara Saadia Djafer, Ministre des questions de Genre et des Affaires féminines d'Algérie, et le discours de clôture a été prononcé par S.E. Mme Mathabiso A. Lepono, Ministre de la Femme, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs du Royaume du Lesotho.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables:
OAU, ADDIS ABABA

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES
EN CHARGE DES QUESTIONS DU
GENRE ET DE LA FEMME
19 DECEMBRE 2008
MASERU (ROYAUME DU LESOTHO)**

**RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES
EN CHARGE DES QUESTIONS DE GENRE ET DE LA FEMME
18 – 19 DECEMBRE 2008, MASERU (LESOTHO)**

RAPPORT DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES EN CHARGE DES QUESTIONS DE GENRE ET DE LA FEMME 18 – 19 DECEMBRE 2008, MASERU (LESOTHO)

I. INTRODUCTION

1. La Conférence extraordinaire des Ministres chargés des questions du genre et de la femme de l'Union africaine s'est tenue les 18 et 19 décembre 2008 à Maseru (Lesotho). Cette Conférence a été précédée par la réunion des experts de l'Union africaine qui s'est tenue au même endroit du 15 au 17 décembre 2008. L'objectif de la Conférence extraordinaire des ministres était d'adopter la Politique en matière de genre de l'Union africaine qui sera soumise pour adoption à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en janvier 2009 conformément à la Décision prise en août 2008 lors de la réunion conjointe UA/CEA des Ministres chargés des questions du genre et de la femme.

II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants de l'UA ont participé à cette réunion :

Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Gambie, Guinée, Kenya, Lesotho, Libye, Malawi, Mali, Ile Maurice, Namibie, Niger, Nigeria, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, République Arabe Sahraoui Démocratique, Soudan, Swaziland et Zimbabwe.

Les Organisations internationales suivantes y ont également assisté

CEA et FNUAP

III. CEREMONIE D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue de Mme Litha Musyimi-Ogana, Directrice du Département Femme, Genre et Développement de la Commission de l'Union africaine

3. Dans son allocution d'ouverture, Mme Litha Musyimi-Ogana a, au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, souhaité la bienvenue à tous les délégués et participants, à la réunion extraordinaire des Ministres chargés des questions du genre et de la femme de l'Union africaine accueillie par le Lesotho. Elle a exprimé ses remerciements à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre du Royaume de Lesotho et à son gouvernement pour avoir réservé un accueil chaleureux aux Ministres, à la délégation et aux experts de l'UA depuis leur arrivée.

4. La Directrice a aussi remercié le Primature, le Ministre des Affaires étrangères et l'Ambassadeur du Lesotho accrédité à l'Union africaine, pour les efforts qu'ils ont déployés pour assurer la réussite de la toute première réunion des Ministres africains chargés des questions du genre.

5. Elle a indiqué que la réunion se tenait conformément à la décision prise par les Ministres en charge des questions du genre et de la femme à Addis-Abeba en août 2008, de convoquer cette réunion extraordinaire des Ministres avant le sommet de janvier 2009. Elle a informé les participants que deux consultations pour les anglophones et lusophones et les pays de l'Afrique australe et pour les francophones et les arabophones et les pays de l'Afrique du Nord s'étaient tenues comme prévu, respectivement les 1^{er} et 2 décembre à Johannesburg et les 6 et 7 décembre au Caire pour débattre de la politique et se l'approprier.

6. Elle a souligné les progrès réalisés par la Commission dans la mise en œuvre de la décision des ministres notamment l'inclusion des deux consultations et de la réunion extraordinaire des ministres de 2008 dans le calendrier des réunions de l'UA, ainsi que la mobilisation des ressources additionnelles et la présentation de la décision au Comité des représentants permanents (COREP) ainsi que l'obtention de l'approbation du Président de la Commission de l'Union africaine.

Elle a indiqué que la Commission est satisfaite du résultat de la Réunion des experts et attendait l'approbation par les Ministres, de la Politique en matière du genre de l'UA.

Déclaration de son Excellence Mme Isatou Ndie-Saidy, Vice-présidente de la Gambie, et Secrétaire d'Etat à la promotion des femmes de la République de Gambie prononcée par S.E. l'Ambassadeur M. Sajo Jallow, Ambassadeur de la République de Gambie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine

7. A la séance d'ouverture, Son Excellence M. Sajo Jallow a, au nom de Mme Isatou Njie-Saidy, Vice-président de Gambie et Secrétaire d'Etat chargée de la femme, remercié l'Union africaine ainsi que le Gouvernement du Lesotho de son hospitalité et de son engagement dans la promotion des questions du genre et de la femme.

8. L'Ambassadeur Jallow a déclaré que donner les mêmes chances aux femmes et aux hommes et améliorer la condition des femmes sont des conditions préalables au développement socio-économique durable. Il a ensuite expliqué comment la Gambie s'est conformément à l'esprit des processus du genre de l'Union africaine, engagée à intégrer le genre en mettant en place divers mécanismes législatifs et d'orientation.

9. Son Excellence l'Ambassadeur a indiqué que dans le cadre de l'appropriation de divers engagements tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le rapport de la Gambie sur CEDAW fait état de la création du Bureau national de la femme. L'Ambassadeur Jallow a également mentionné le Plan d'action de l'UA pour la mise en œuvre de la Politique en matière de genre. Il a toutefois énuméré les facteurs essentiels à la réussite de la mise en œuvre de la politique, à savoir l'engagement politique et les ressources, les mécanismes de mise en œuvre comme les plans opérationnels et la responsabilité.

Discours d'ouverture de son Excellence Pakalitha Mosisili, Premier ministre du royaume de Lesotho

10. Dans son discours d'ouverture, le Premier Ministre a souhaité la bienvenue aux délégués au Royaume du Lesotho et exprimé sa gratitude à la Commission de l'Union africaine pour avoir accepté que la Réunion extraordinaire des ministres chargés des questions du genre et de la femme se tienne au Royaume de Lesotho.

11. Le Premier ministre a rappelé, entre autres, le Sommet de juillet 2003 de Maputo, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, comme étant des instruments qui démontrent l'engagement des Etats membres de l'UA en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le continent. Le Premier ministre a également remercié le Président de l'UA pour son engagement soutenu dans la promotion des objectifs et des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme.

12. Le Premier ministre a mentionné la politique en matière de genre de l'UA comme un instrument qui répond aux valeurs et principes de l'UA tel que mentionné dans l'Acte constitutif de l'Union.

13. Son Excellence a mis en exergue les efforts soutenus déployés par le Lesotho en vue de l'instauration d'une Afrique débarrassée de la discrimination à l'égard de la femme et qui favorise l'égalité entre les hommes et les femmes. Le Premier ministre a informé les délégués que le Lesotho est signataire de plusieurs instruments internationaux et régionaux qui favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme.

14. Au niveau national, Son Excellence a rappelé la Constitution et les mécanismes d'orientation du Lesotho tels que la stratégie pour la réduction de la pauvreté 2004-2007 et la vision nationale 2020, comme étant des initiatives qui démontrent l'engagement de son pays à l'instauration d'une démocratie stable qui élimine des déséquilibres entre les hommes et les femmes et qui donne les mêmes chances à tous ses citoyens.

15. Outre ce qui précède, son Excellence a indiqué que, même si le Lesotho a fait des progrès considérables dans l'amélioration de la qualité de vie de la femme en adoptant, entre autres, la loi contre les crimes sexuels, la loi sur la capacité juridique de la personne mariée, la budgétisation qui tient compte des besoins des femmes dans le cadre des dépenses à moyen terme, et la législation en cours sur les actes de violence conjugale, la femme continue à souffrir de manière disproportionnée des défis tels que le VIH/SIDA.

16. Son Excellence a, en outre, exprimé ses préoccupations en ce qui concerne les obstacles institutionnels qui peuvent compromettre les progrès réalisés en matière d'égalité et d'autonomisation de la femme. Il s'agit, entre autres, d'un manque de coordination et d'harmonisation des programmes aux niveaux national et régional. Le Premier ministre a en outre souligné le manque de financement adéquat ainsi que de capacités suffisantes pour mettre en œuvre des politiques qui tiennent compte des besoins des femmes comme étant des obstacles majeurs à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

17. En conclusion, Son Excellence a réitéré l'engagement sans faille du Lesotho aux efforts internationaux, régionaux et continentaux visant à réaliser des résultats tangibles dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme en Afrique. Il a félicité l'Union africaine et ses Etats membres pour leurs efforts en vue de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et a assuré l'UA et les Etats membres de la volonté de son pays de collaborer avec eux pour la réalisation de ces objectifs.

18. Après avoir invité les délégués et les participants à visiter les merveilles de la montagne du Royaume, Son Excellence a déclaré ouverte la Réunion extraordinaire de la Conférence des ministres africains chargés des questions du genre et de la femme.

IV. ELECTION DU BUREAU

19. Les pays suivants ont été lus membres du Bureau :

Présidence	:	Lesotho
1 ^{er} Vice-président	:	Algérie
2 ^{ème} Vice-président	:	Tanzanie
3 ^{ème} Vice-président	:	Tchad
1 ^{er} Rapporteur	:	Gambie
2 ^{ème} Rapporteur	:	Togo

V. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL

20. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans amendements.

VI. PRESENTATION DU PROJET DE POLITIQUE EN MATIERE DE GENRE TEL QUE REVISE PAR LES EXPERTS

21. Le projet de la politique en matière de genre de l'Union africaine a été présenté aux Ministres par la Directrice du Département femmes, genre et développement. Après l'examen du document, le projet de politique en matière de genre a été adopté après des amendements.

VII. PRESENTATION DU PLAN D'ACTION SUR LA POLITIQUE EN MATIERE DE GENRE DE L'UA

22. Le Plan d'action a été présenté par la Directrice du Département femmes, genre et développement pour information. Elle a informé les Ministres qu'en raison des difficultés rencontrées dans la traduction du document dans chacune des quatre langues de travail de l'Union africaine, le Plan d'action ne serait pas distribué aux Ministres pour examen au cours de la réunion extraordinaire.

23. Elle a par ailleurs informé les Ministres qu'au cours de leur réunion, les experts avaient décidé que vu la nature technique du document, il serait nécessaire de le dissocier de la Politique en matière de genre et de ne soumettre que celle-ci à la Conférence pour adoption au cours du Sommet de janvier 2009. Dans ce cas, le Plan d'action pour le genre peut-être encore enrichi, finalisé et ensuite présenté aux Ministres pour adoption à une date ultérieure.

24. Les Ministres ont accepté la proposition de la Directrice, mais ont insisté sur la nécessité de s'assurer que le document sera traduit dans chacune des quatre langues de travail de l'UA pour la prochaine réunion.

VIII. EXPOSE SUR LA DECENNIE PROPOSEE DES FEMMES AFRICAINES

25. A l'issue des débats sur le Plan d'action pour le genre, la Directrice du Département femmes, genre et développement a présenté le document sur la Décennie 2010-2020 proposée des femmes africaines. Elle a fait l'historique de l'initiative qui, a-t-elle déclaré, remonte au début du mouvement de la libération de la femme africaine et à sa participation aux principaux processus internationaux notamment la Conférence mondiale sur les femmes à Mexico en 1975, et à d'autres initiatives mondiales et africaines sur l'autonomisation de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a ensuite mis l'accent sur le rôle de premier plan de l'Afrique dans les initiatives de plaidoyer pour

l'autonomisation de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes à travers l'adoption d'importants engagements et protocoles sur la question.

26. La Directrice a en outre informé les Etats membres que l'idée de la Décennie de la femme africaine avait été présentée lors de la réunion conjointe UA-CEA des Ministres chargés du genre et de la femme en août 2008. Suite aux interventions au cours de cette Réunion, la Commission a élaboré la proposition. A cet effet, les Etats membres devraient donner leurs avis sur les objectifs et les résultats escomptés de la Décennie de la femme africaine.

27. Les Etats membres ont exprimé leurs inquiétudes à propos de l'adoption d'une autre initiative pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme africaine tandis que très peu de progrès ont été enregistrés en faveur des femmes rurales africaines en dépit des diverses initiatives prises jusqu'à ce jour. A cet effet, il a été proposé que les objectifs de la Décennie de la femme africaine soient orientés sur les populations et une approche pyramidale doit être adoptée qui tient compte des besoins des femmes rurales et de la meilleure façon de leur faire connaître cette initiative pour qu'elles en profitent. Les objectifs de la Décennie doivent être transformés ensuite en un plan d'action.

28. Les Ministres ont donc décidé que la proposition sur la Décennie de la femme africaine sera enrichie par la Commission, en consultation avec les experts des Etats membres, et présentée aux Ministres chargés des questions du genre et de la femme avant sa présentation à la Conférence en juin/juillet 2009.

IX. PRESENTATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT D'UN FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LES FEMMES – EX.CL/Dec.425 (VIII)

29. La Directrice de la Direction femmes, genre et développement de la Commission de l'UA (WGDD) a soumis à l'attention des Ministres un Rapport sur l'état de mise en œuvre de la Décision relative à l'établissement d'un Fonds d'affectation spéciale pour les femmes et leur a rappelé qu'un rapport complet de la Conférence continentale sur l'établissement d'un Fonds africain d'affectation spéciale pour les femmes, tenue au Malawi en mars 2008, avait été présenté à une Réunion ministérielle UA/CEA sur le Genre et la condition féminine en août 2008. A cet égard, le présent rapport avait pour objet d'actualiser les initiatives prises par la Direction femmes, genre et développement pour la mise en œuvre de la Décision.

30. La Directrice a informé la réunion que suite à la demande formulée par les Etats membres afin qu'une étude de faisabilité sur la viabilité du Fonds d'affectation soit réalisée par la Commission, sous la Direction de la Banque

africaine de développement, aucune réponse concrète n'a été reçue de la Banque sur la question. En conséquence, la Direction femmes, genre et développement a pris l'initiative d'écrire au Président de la Commission de l'Union africaine pour demander de confier à la Direction, la responsabilité de diriger l'étude de faisabilité sur le Fonds d'affectation spéciale et à identifier un consultant pour mener l'étude dans les délais impartis avant de la soumettre au Conseil exécutif en janvier/février 2009.

31. Les participants à la réunion ont exprimé leur inquiétude quant à l'initiative prise par la Commission d'établir ce Fonds, notamment en ce qui concerne la procédure relative à la réalisation de l'étude de faisabilité sur le Fonds d'affectation spéciale. Les ministres ont donc pris acte du Rapport et recommandé que la Commission présente au Conseil exécutif en janvier/février 2009 un rapport sur l'état d'avancement du projet où l'accent sera mis sur les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec.425 (VIII).

X. PRESENTATION DU PROJET DE DECLARATION DE MASERU AUX MINISTRES

32. Le Projet de Déclaration de Maseru a été présenté aux Ministres et a été adopté tel qu'amendé.

XI. CEREMONIE DE CLOTURE

Motion de remerciements de S.E. Mme Nouara Saadia Djafer, Ministre algérienne chargée de la famille et de la condition de la femme

33. S.E. Mme Nouara Saadia Djafer, Ministre chargée de la famille et de la condition féminine a, au nom de l'ensemble des ministres, remercié le Gouvernement et le peuple du Royaume du Lesotho pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui leur ont été réservés, les autres ministres pour leur engagement et les experts pour l'excellent qu'ils ont réalisé. Elle a, en outre, félicité la Direction femmes, genre et développement de la Commission de l'UA pour le travail accompli dans la préparation de cette réunion. Elle a félicité le Royaume du Lesotho pour l'adoption, par les ministres africains chargés des questions du genre et la condition de la femme, de la Déclaration de Maseru ; qu'elle a qualifié d'événement historique très important.

Discours de clôture de S.E Mme Mathabiso A. Lepono, Ministre chargée des questions du genre, de la jeunesse, des sports et des loisirs du Royaume du Lesotho

34. Dans son discours de clôture, Mme Mathabiso A. Lepono a remercié les ministres et les experts pour leur dévouement et le travail remarquable qu'ils ont accompli et qui, en quelques jours, a abouti à l'adoption de la politique de l'UA sur les questions du genre. Elle a également remercié tous ceux qui ont

contribué au succès de la réunion, en particulier le Comité national d'organisation pour le travail bien accompli. Elle a exprimé sa gratitude à la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour avoir bien voulu accueillir la deuxième conférence des ministres chargés des questions du genre et de la condition de la femme.

35. Pour terminer, elle a souhaité à tous les participants un bon retour dans leur pays respectif ainsi qu'un joyeux Noël et une Bonne et Heureuse année.

ANNEXE

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES
EN CHARGE DES QUESTIONS DU
GENRE ET DE LA FEMME
19 DECEMBRE 2008
MASERU (ROYAUME DU LESOTHO)**

**DECLARATION DE MASERU SUR LA POLITIQUE
EN MATIERE DE GENRE DE L'UNION AFRICAINE**

NOUS, Ministres de l'Union africaine en charge des questions de genre et de la condition de la femme, réunis en session extraordinaire du 18 au 19 décembre 2008 à Maseru (Royaume du Lesotho) ;

Profondément **PREOCCUPES** par le fait qu'en dépit des progrès significatifs enregistrés dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de la femme, il existe encore de grandes différences à ce niveau comme le prouve la répartition inéquitable des ressources, l'inégalité en matière de participation à la prise de décisions, notamment dans le processus de paix, la violence à l'égard des femmes et les pratiques néfastes à l'encontre des femmes ;

1. **SALUONS** l'organisation par l'Union africaine de la réunion extraordinaire des ministres en charge des questions de genre et de la condition de la femme ;
2. **REMERCIONS** le Gouvernement du Royaume du Lesotho pour l'excellent accueil réservé aux participants à la réunion ;
3. **PRENONS ACTE** du rapport de la réunion des experts ;
4. **PRENONS ACTE ET NOUS FELICITONS** du processus mené par la Commission qui a consisté à organiser deux réunions consultatives et à assurer le succès de la réunion extraordinaire, et qui a fourni une plateforme pour l'adoption des rapports de la réunion conjointe des ministres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)/UA en charge des questions de genre et de la condition féminine qui s'est tenue du 25 au 29 août 2008, à Addis-Abeba (Ethiopie) ;
5. **ADOPTONS** la politique sur les questions de genre de l'Union africaine en tant qu'instrument devant permettre d'accélérer l'autonomisation de la femme et de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes, donc, de faciliter la mise en œuvre de l'article 4 (L) de l'Acte constitutif de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes ; du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ; de la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (SDGEA), ainsi que d'autres engagements au niveau mondial adoptés par les Etats membres de l'UA ;
6. **REAFFIRMONS** les principaux engagements pris aux niveaux régional et international sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la politique en matière de genre ;
7. **NOUS ENGAGEONS** à être à l'avant-garde des campagnes de sensibilisation et à accélérer la mise en œuvre de la politique en matière de genre ;

8. **DEMANDONS** aux organes de l'UA, aux Communautés économiques régionales (CER) et aux Etats membres de mettre en application l'ensemble des engagements pris au niveau de la politique en matière de genre et d'allouer les ressources requises ;
9. **INVITONS** les Etats membres à soumettre leurs rapports périodiques sur la mise en œuvre de la SDGEA de l'UA ;
10. **PRIONS** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le Protocole de l'Union africaine sur la charte des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme et **DEMANDONS** aux Etats membres qui ont ratifié le Protocole de le domestiquer et de l'appliquer ;
11. **DEMANDONS** à la Conférence et au Conseil exécutif d'institutionnaliser la Conférence des ministres en charge des questions de genre et de la condition de la femme ;
12. **DEMANDONS** à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un mécanisme de contrôle et d'évaluation, de l'établissement des rapports en vue de la mise en œuvre de la politique en matière de genre de l'Union africaine ;
13. **DEMANDONS** à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA qui se tiendra en juillet 2009 de déclarer la période qui va de 2010 à 2020, **Décennie de la femme africaine** et **DEMANDONS EN OUTRE** aux organes de l'UA, aux Communautés économiques régionales (CER) et aux Etats membres de concevoir, de soutenir les activités et d'allouer les ressources nécessaires pour cette Décennie ;
14. **DEMANDONS** à la Commission de l'UA d'intensifier ses efforts afin de s'assurer que les questions de genre soient intégrées dans tous les programmes et activités des organes de l'UA, des Communautés économiques régionales et des Etats membres ;
15. **SALUONS** l'offre faite par le Gouvernement de la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste d'accueillir la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des questions de genre et de la condition de la femme ;
16. **DEMANDONS** au Président de la Commission de l'Union africaine de soumettre la politique en matière de genre et les documents y afférents aux organes politiques de l'UA pour adoption lors du Sommet de janvier 2009 et de faire rapport à la prochaine Conférence sur sa mise en œuvre.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2009

Rapport de la Reunion Extraordinaire des Ministres en Charge des Questions de Genre et de la Femme 18 – 19 Decembre 2008, Maseru (Lesotho)

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3221>

Downloaded from African Union Common Repository